

ANNEXE I : le programme d'actions

Le RLI s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions suivant comportant des « obligations de service public » destinées à permettre la réalisation du programme d'action visé à l'article 1^{er} de la convention.

Programme d'Actions :

1.a Objectif(s)

La mise en œuvre d'un programme d'actions visant notamment à :

- Agir pour le compte de la Communauté sur les actions relatives à l'emploi et l'insertion sur le territoire, au travers d'actions d'accompagnement de demandeurs d'emploi, d'allocataires de minima sociaux et de porteurs de projet ;
- Agir pour le compte de la Communauté sur les actions de lutte contre la fracture numérique ;
- Être force de proposition et assurer l'ingénierie de projets relatifs à l'emploi, l'insertion ou la formation ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des services de la Communauté sur les questions relatives à l'emploi, notamment avec les services « Développement économique dont tourisme » et « Jeunesse ».

1.b Public(s) visé(s)

Tout public résidant principalement sur le territoire de la communauté de communes la Domitienne et la commune de VALRAS.

1. c Localisation

Territoire des communes adhérentes au RLISE (CAZOULS LES BEZIERS, COLOMBIERS, LESPIGNAN, MONTADY, MAUREILHAN, MARAUSSAN, NISSAN LEZ ENSERUNE, VALRAS-PLAGE et VENDRES).

1.d Moyens mis en œuvre

La Communauté met à disposition du RLise les moyens humains suivants :

- Un agent territorial au grade d'attaché hors classe pour occuper les fonctions de Directeur du RLI ;
- Un agent territorial au grade de rédacteur principal pour occuper les fonctions d'Adjointe de direction.

Le RLise rembourse trimestriellement le montant des salaires chargés. Ceci fait par ailleurs l'objet d'une convention de mise à disposition spécifiques.

À titre indicatif le RLI mobilise les moyens humains suivants

- Deux psychologues du travail ;
- Un chargé de mission auprès des entreprises ;
- Deux conseillères emploi ;
- Un formateur en informatique ;
- Un conseiller numérique ;
- Deux chargés de mission conseillers à la création d'activité ;
- Un travailleur social : référent unique ;
- Une secrétaire/agent d'accueil.

Au titre des moyens matériels, la Communauté met à disposition du RLise des bureaux et une salle de réunion.

Ces moyens matériels sont sis à la Maison de l'Économie à Vendres (34350). Les contreparties à la mise à disposition de ces moyens sont précisées dans le cadre d'une convention spécifique.
